

| <b>Bourses de bienvenue</b>  |  |
|------------------------------|--|
| Objectif :                   | Encourager les élèves de niveau secondaire à poursuivre leurs études au Cégep de La Pocatière ou au Centre d'études collégiales de Montmagny (CÉCM).   |
| Nombre :                     | Deux bourses de 300 \$ sont attribuées à deux élèves par école du territoire. L'une pour le Cégep de La Pocatière et l'autre pour le CÉCM.   |
| Montant :                    | 300 \$   |
| Conditions d'admissibilité : | <ul style="list-style-type: none"> <li>★ Voir déposé une demande d'admission au SRACQ;</li> <li>★ Être en provenance du secondaire;</li> <li>★ Être admis à temps plein à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC);</li> <li>★ Être officiellement inscrit au Cégep de La Pocatière et au CÉCM lors de la confirmation de fréquentation scolaire à l'automne.</li> </ul>  |
| Donateur :                   | Fondation du Cégep de La Pocatière   |
| Responsable :                | Direction exécutive de la Fondation  |
| Écoles admissibles :         | École polyvalente La Pocatière, Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, École secondaire La Rencontre de St-Pamphile, École secondaire Louis-Jacques-Casault de Montmagny, École secondaire St-Paul-de-Montminy, École secondaire St-Damien de Bellechasse, École secondaire Bon-Pasteur de l'Islet, École Chanoine-Beaudet de St-Pascal, École secondaire de la Vallée des Lacs de Squatec, École secondaire du Transcontinental de Pohénégamook, École secondaire de Dégelis et le Collège Jésus-Marie de Bellechasse (Dina Bélanger). |
| Nomination des boursiers :   | Tirage au sort parmi tous les élèves nouvellement inscrits au Cégep de La Pocatière et au CÉCM.  |
| Remise :                     | À l'automne (après la confirmation de la fréquentation scolaire).  |
|                              |  |